

COMMUNE DE MOUTHE

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

Les convocations ont été adressées aux membres du Conseil Municipal de Mouthe le 5 septembre 2023 par courriel.

Présents : Daniel Perrin, Maud Salvi, Pascal Legé, Pascale Guyon, Sylvie Berthet, Emmanuel Jouffroy, Patricia Gress, Céline Bailly, Maxime Thionnet, Rosine Salvi, Clément Poncelet, Albert Létoublon, Céline Meissner

Absents excusés : Thierry Haglon

Absent : Jérôme Guyon-Gellin

Secrétaire de séance : Céline Bailly

L'ordre du jour est :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Tarification des cavurnes au cimetière
3. Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2022
4. Modification des statuts du Sivom des Hauts du Doubs
5. Taxe d'habitation – Majoration éventuelle de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
6. Informations diverses

Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 6 juillet 2023, adressé par courriel en date du 12 juillet 2023.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 12 voix Pour et une abstention le compte rendu de la séance précédente.

Affaire n° 2 – Tarification des cavurnes au cimetière

Le maire présente les différentes factures concernant l'installation de dix nouvelles cavurnes au cimetière. Il précise que deux agents techniques ont passé 3 jours également au cimetière pour réaliser ces cavurnes et qu'il convient de prendre en compte l'ensemble de ces données afin de décider du prix de vente de ces nouvelles cavurnes.

Le montant total des travaux étant de 2 412 €, le prix de vente de 250 € par cavurne permettrait à la commune de rentrer dans ses frais sans faire de bénéfice sur ses ventes.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide l'unanimité** :

- De fixer le prix de vente d'une cave urne à 250 €
- De fixer le prix de la concession de cette cave urne à 30 € pour une durée de 30 ans à compter de la date de réservation
- De donner tout pouvoir au Maire pour l'attribution de ces caves urnes.

Affaire n° 3 – Rapport sur le Prix et la Qualité du service de l'eau potable en 2022

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel technique et financier relatif à la gestion du service de l'eau potable de la Commune pour l'exercice 2022 (voir annexe jointe au présent document).

Ce compte-rendu présente les renseignements techniques et financiers, spécifiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement du service. Une synthèse en introduction résume les résultats et les indicateurs de performance du service.

Après explications du maire et échange, la commission travaux se réunira afin de revoir les tarifs de l'eau pour éviter toute surconsommation en revoyant notamment la dégressivité du prix pour les gros consommateurs.

Le maire précise que la baisse du rendement du réseau s'explique par les fuites constatées et indique que cette nuit même les cantonniers réaliseront avec l'appui de la société Naldeo, une recherche de nouvelles fuites éventuelles.

Il ajoute que l'avis d'appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre pour le remplacement des canalisations de la grande rue a été lancé le 4 septembre et que les offres sont attendues pour le 4 octobre.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rapport présenté, autorise le maire à le signer, et charge celui-ci de le transmettre à l'Agence Régionale de Santé, à l'Agence de l'Eau et au Département.

Affaire n° 4 – Modifications des statuts du SIVOM des Hauts du Doubs

Par délibération du 22 juin 2023, le comité syndical du SIVOM des Hauts du Doubs a voté la modification des statuts, qui sont désormais conformes à la réalité des actions du SIVOM des Hauts du Doubs notamment en ce qui concerne le fonctionnement des écoles.

Diverses autres modifications relatives au fonctionnement du SIVOM ont été ajoutées ou précisées dans les statuts et que le maire ainsi que Pascal Legé ont présentées

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIVOM à l'unanimité.

Affaire n° 5 – Taxe d'habitation – Majoration éventuelle de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Le maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

La commune présentant un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant se caractérisant par un niveau élevé de loyer, un niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens et une forte demande, il paraît nécessaire d'appliquer les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts et de majorer d'un certain pourcentage la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés.

Le maire évoque la difficulté de se loger à Mouthe pour les salariés d'entreprises françaises ou de collectivités et établissements publics. Il propose ainsi de majorer modérément la taxe

d'habitation sur les résidences secondaires, étant précisé que la décision de la commune doit être prise avant le 1^{er} octobre.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De majorer de 20 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Affaire n° 6 - Informations diverses

1 - Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au maire par délibération du conseil municipal du 2 Juin 2020, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision 22/2023

Il a été accordé au Sivom des Hauts du Doubs, pour le bâtiment d'habitation situé à 25240 Mouthe, 68 Grande Rue, une régularisation de 152.60 € sur la facture d'eau référencée sous le n° 2022-001-000434, en ce sens qu'une fuite a été détectée, entraînant ainsi une consommation trop élevée.

Décision 23/2023

Il a été accordé au Sivom des Hauts du Doubs, pour le bâtiment d'habitation situé à 25240 Mouthe, 68 Grande Rue, une régularisation de 351.40 € sur la facture d'eau référencée sous le n° 2021-006-000924, en ce sens qu'une fuite a été détectée, entraînant ainsi une consommation trop élevée.

Décision 24/2023

Il a été accordé à M. COSTA Rémi et Mme FAURE Johanna, pour le bâtiment d'habitation situé à 25240 Mouthe, 11 Grande Rue, une régularisation de 79.80 € sur la facture d'eau référencée sous le n° 2023-001-000128, en ce sens qu'une fuite a été détectée, entraînant ainsi une consommation trop élevée.

Décision 25/2023

Renonciation au droit de préemption sur un bien non bâti, sis à MOUTHE, au sud de partie de la place, cadastré section AC n° 120, AC n° 151, AC n° 152 d'une superficie totale de 1201 m² appartenant à l'indivision (Alain GUYON-CATRAN pour 7/24^e, Blandine GUYON-CATRAN pour 7/24^e, Isabelle CART pour 3/24^e, Daniel BASCHOUX-HAUTIN et Agnès GUYON-CATRAN pour 7/24^e), représentée par Alain GUYON-CATRAN domicilié 6 Rue de la Source du Doubs, Mouthe (Doubs).

Décision 26/2023

Il a été accordé à Monsieur et Madame Wisam et Halah HADAYA la location du logement sis à Mouthe, 1 Grande Rue, à compter du 1^{er} août 2023 selon les conditions prévues par la délibération du conseil municipal référencée ci-dessus.

Décision 27/2023

Renonciation au droit de préemption urbain sur un bien bâti, sis à MOUTHE, 15 Rue Cart-Broumet, cadastré section AC n° 300, AC n° 303 d'une superficie totale de 517 m² appartenant à ACV-IMMOBILIER, représentée par Monsieur Anthony CLEMENCET-VOEGTLIN dont le siège est situé à Bouverans, 3 Rue du Chalet.

Décision 28/2023

Renonciation au droit de préemption urbain sur un bien bâti, sis à MOUTHE, 1 Place de l'église, cadastré section AC n° 97, AC n° 98 d'une superficie totale de 4885 m² (lot 13 consistant en un

appartement de 132,19 m², lot 14 consistant en un garage, lot 23 consistant en une place de parking, lot 25 consistant en une place de parking, lot 31 consistant en un jardin), appartenant à FRANCHE COMTE IMMOBILIER, représentée par Monsieur Hervé GIROL dont le siège est situé à Besançon, 14 A Rue de la Fayette lieu-dit Parc Beepos.

Décision 29/2023

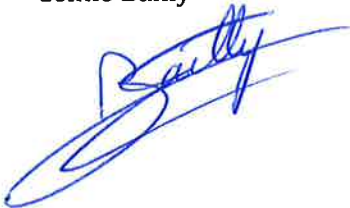
Renonciation au droit de préemption urbain sur un bien non bâti, sis à MOUTHE, lieu-dit « Au sud de partie de la place », cadastré section AC n° 144, d'une superficie totale de 197 m², appartenant à Fernand NICOLET, domicilié à MENNETOU SUR CHER (Loir-et-Cher), 6 Rue Bonnin.

II. Autres affaires diverses

1. Le maire présente la pétition d'un certain nombre d'habitants du « Haut de Mouthe » se plaignant de la vitesse des véhicules dans la grande rue de Mouthe et demandant que des dispositifs soient installés permettant de contraindre les véhicules à ralentir dans la traversée de la commune.
Une lettre de réponse sera adressée aux habitants expliquant ce sur quoi le conseil municipal travaille actuellement.
2. A la suite des travaux du lotissement « Saint Simon » et de la fermeture du pont Lazarre, le conseil municipal décide de déplacer les Points d'Apports Volontaires qui se trouvent au bas de la rue de la Coltot sur la place des pompiers. Cette situation sera temporaire puisque la communauté de communes mettra très prochainement des bacs jaunes à disposition des habitants de Mouthe.
3. Le maire informe le conseil municipal d'une pêche électrique le 15 septembre dans le Doubs, au niveau du méandre remis en eau par le Parc naturel régional dans la tourbière, destinée à mesurer l'impact de ces travaux sur la faune de la rivière.
4. Pascal Legé donne lecture d'un récapitulatif des manifestations et évènements qui se dérouleront à Mouthe d'ici la fin de l'année.
Le Conseil municipal constate la densité de ces opérations décrites sur le document joint et souhaite que la date du déjeuner de Noël pour les anciens du village soit fixée rapidement en liaison avec le comité consultatif d'action sociale.

La secrétaire de séance,

Céline Bailly



Le maire,
Daniel PERRIN



SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau

Exercice 2022

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

HISTORIQUE

Le contrat de délégation de service public liant la Commune de Mouthe à la Société de distribution Gaz et Eaux pour l'exploitation du service d'eau potable est arrivée à échéance le 31 mai 2009, après douze années de délégation.

La décision de prendre en main la gestion du réseau a été le fruit d'une réflexion au cours de laquelle les points positifs et négatifs de chaque solution ont été longuement étudiés, et a pris effet au 1^{er} juin 2009.

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

SUR LE PLAN TECHNIQUE :

2 employés à temps non complet sous la direction de M. Daniel PERRIN, Maire de Mouthe.

Ayant en charge :

- Suivi au quotidien de la distribution de l'eau potable (analyses, contrôle...)
- Application du règlement du service
- Relève des compteurs (deux fois/an)
- Mise en service des branchements
- Renouvellement et entretien des canalisations, branchements et compteurs
- Entretien des points de distribution publics
- Entretien et vérification des poteaux d'incendie
- La recherche de fuite par système d'écoute avec détecteur de conduite et bouches à clef
- La gestion des stocks de pièces

Pour faire face à la demande des abonnés et aux incidents sur le réseau, un stock de sécurité est implanté à l'atelier communal de Mouthe (pièces de réparation pour canalisation de 60 mm à 150 mm), ainsi qu'un stock de pièces courantes pour permettre la réalisation de branchements de particuliers.

SUR LE PLAN ADMINISTRATIF :

Le service clientèle est assuré par le secrétariat de mairie comprenant deux agents, afin de permettre aux abonnés de disposer d'un traitement rapide de leur demande. Celui-ci est ouvert le lundi, le mercredi et vendredi de 10H à 12H et de 13H30 à 17H30, et le mardi et le jeudi de 10H à 12H et de 16H à 17H30. Les abonnés peuvent également joindre le service clientèle par courriel à l'adresse suivante : commune@mouthe.fr.

Des numéros d'appel d'urgence ont été communiqués à chaque abonné permettant ainsi d'assurer la continuité des missions 24H/24H et 7jours/7.

Le relevé des index des compteurs de l'ensemble des clients de la Commune de Mouthe est effectué deux fois par an (mai et octobre) permettant ainsi l'élaboration de deux factures sur une consommation réelle. En cas de non communication de l'index par l'abonné, une estimation est effectuée.

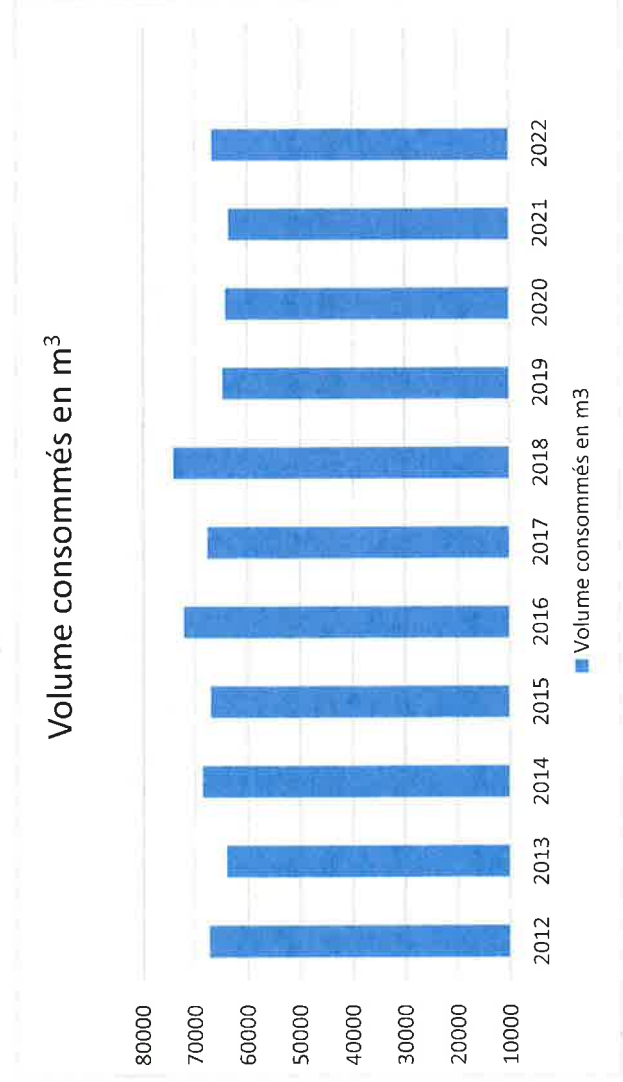
LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET LES OUVRAGES DE STOCKAGE

EQUIPEMENT ET GENIE CIVIL			
Nom et usage du site	Type du site	Commune	Gestionnaire
Source du Doubs	Ressource	MOUTHE	
Usine de pompage Mouthe – Source	Production désinfection	MOUTHE	Syndicat de la Source
Usine de pompage Mouthe-Village	Production désinfection	MOUTHE	Syndicat de la Source
Réservoir Mouthe-Source	Réservoir (300 m ³)	MOUTHE	Syndicat de la Source
Réservoir Mouthe-Village	Réservoir (300 m ³)	MOUTHE	Syndicat de la Source

L'eau alimentant le village de Mouthe provient de la source du Doubs.
La longueur du réseau AEP de la commune de Mouthe représente environ 12 km.

PRÉLÈVEMENT D'EAU ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

	2019	2020	2021	2022
Volumes produits en m ³	78 780	76 917	80 614	96 823
Volumes importés en m ³	0	0	0	0
Total du volume mis en distribution en m ³ (A)	78 780	76 917	80 614	96 823
Volume exporté en m ³ (Commune de Sarrazeois) (B)	6 874	3 597	1 085	3 886
Volumes pour le service réseaux en m ³ (C)	1 250	1 250	1 250	1 250
Volumes livrés aux compteurs en m ³ (= A - B - C)	70 656	73 320	78 279	91 687
Volumes facturés en m ³ (D)	63 441	62 864	62 271	65 465
TOTAL DU VOLUME CONSOMMÉS en m³ (F) = (C + D)	64 691	64 114	63 521	66 715
RENDEMENT DU RESEAU = (F + B / A)	90,8 %	88 %	80,1 %	72,9 %
Pertes en m ³ par jour	20 m ³	25 m ³	44 m ³	82 m ³



ABONNÉS, COMPTEURS ET BILAN CLIENT

Le territoire de la commune de Mouthe compte 1083 habitants selon l'INSEE au 1^{er} janvier 2022.
Deux relevés de compteur sont réalisés par année (début mai et fin octobre).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	451	453	469	470	474	474	473	489	486	495	495
Nombre de mouvements d'abonnés	12	14	29	10	15	10	15	9	12	10	16

La facturation d'eau potable est effectuée semestriellement (1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année).

DÉGRÈVEMENTS ET CRÉANCES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes de dégrèvement	3	1	5	9	10	5	4	2	3	1	5
Nombre de demandes de dégrèvement refusées	0	1*	0	0	2	2	0	0	0	0	0
Volumes dégrévés	1 244	0	958	1 120	1 784	105	5 996	154	112	51	448
Nombre d'impayés sur les factures de l'exercice à la date du rapport	0	7	8	27	4	NC	20	32	33	13	16

INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU

Activités techniques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de branchements réalisés	1	2	3	1	6	6	1	0	6	5	5 ¹
Nombre de branchements supprimés	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Réparations et réfection canalisations	3	2	1	4	3	3	6	6	3	6	1
Réparations sur branchements	3	3	5	1	1	2	2	1	1	0	1
Renouvellement de compteurs	12	5	6	9	42	15	5	36	60	17	26

1 : 10 Place de l'Eglise, quatre chalets, Colombo TP, 41 rue Cart Broumet, Bâtiment Pellegrini

Le renouvellement des compteurs concerne majoritairement des compteurs de plus de trente ans.

QUALITÉ DE L'EAU

Le contrôle de la qualité de l'eau est réalisé par l'Agence Régionale de Santé sur les installations de production d'eau du Syndicat de la source du Doubs (captage et traitement) et sur le réseau de distribution de la commune de Mouthé.

Les analyses confiées au CHU de Besançon, ainsi qu'à CARSO Laboratoire SA permettent de mesurer les paramètres physico-chimiques et bactériologiques définissant la potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine (cf. synthèse annuelle qualité de l'eau en annexe 1). Des prélèvements supplémentaires peuvent être réalisés à la demande de l'ARS en cas de problème de qualité.

En complément des analyses réglementaires, il est effectué des contrôles sur la qualité de l'eau à la sortie du traitement sur différents secteurs du réseau représentatifs des provenances et compositions diverses de l'eau alimentant le service.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de prélèvements	14	10	8	12	11	11	10	17	10	11	14
Conforme	8	8	6	10	11	10	10	15	9	7	13
Non satisfaisante	4	3	1	0	0	0	0	1	1	2	1
Non conforme	2	0	0	2	0	1	0	2	0	2	1
Non interprétable	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Des prélèvements autosurveillance sont réalisés une fois par semaine, voire deux en fonction des précipitations (mesure de chlore uniquement).

Conclusion : 92.9 % des analyses sont conformes aux limites de qualité.

Les analyses sur la ressource en eau et la production sont effectuées par le Syndicat de la Source du Doubs, ainsi que le nettoyage des réservoirs et des bâches des stations.

BILAN TRAVAUX et ÉTUDES

Actions réalisées par le Syndicat des Eaux de la Source du Doubs en 2022 :

- Remplacement de la porte du Réservoir de Mouthé
- Réparation du bord du toit du local de Pompage de la Source du Doubs

Actions à engager par le Syndicat des Eaux de la Source du Doubs :

- Détournement de la conduite d'eau → Travaux réalisés
- Changement de la vanne de sectionnement sur la conduite d'alimentation → Travaux réalisés
- Mise à jour de la télésurveillance / télégestion (Station de Pompage de Mouthé Source // Réservoir Mouthé // Réservoir Chez Liadet // Station de Pompage Mouthé Village // Réservoir les Pontets) → Travaux réalisés
- Renouvellement de l'armoire électrique
- Mise en conformité de la clôture captage Mouthé Source
- Trappe d'ouverture du réservoir de Sarrageois

- Capot de regard sur captage (tampons)

Actions réalisées par la Commune de Mouthe en 2022 :

- Réparations de fuites (Vers le 45 et 59 Grande Rue, 4 rue Cart Broumet, vers l'EHPAD), pour un coût de 20 627.11 € TTC
- Remplacement de compteurs anciens ou défectueux (26 compteurs)
- Recherches de fuites, pour un coût de 2377.20 € TTC.

Actions à engager par la Commune de Mouthe :

- Réfection conduite eau Grande Rue et rue de la Varée (Urgent)
- Reprise des compteurs du lotissement des Touradons (nombreux compteurs illisibles et regards trop étroits pour remplacer les compteurs)
- Nettoyage des regards AEP par camion hydrocureur

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Tarification du service eau potable :

Par délibération du 3 avril 2018, visée par les services préfectoraux du Doubs le 9 avril 2018, les tarifs liés au service eau potable ont été fixés comme suit :

Tarification annuelle	
Abonnement	63,40 €
Part fixe recouvrement	0,92 €
Taxe fixe eau (facturée en fonction du nombre d'appartement)	16 €
Prix du m3	
De 1 à 500 m³ : 1,12 € Plus de 501 m³ : 0,95 €	
Auquel s'ajoute 0.28 € de redevance pour pollution domestique	
Coût des interventions pour les abonnés au service d'eau potable	
Frais d'accès au service	40 €
Fermeture de compteur	40 €
Déplacement agent technique	Gratuit
Coût horaire main d'œuvre	30 €
Pose du compteur initial	Prix coûtant
Remplacement compteur gelé ou détérioré par l'abonné	Prix coûtant
Remplacement compteur pour cause d'usure	Prix en charge par la commune
Pose d'un regard pour une sortie de compteur	Prix coûtant

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Pour les immeubles collectifs équipés d'un seul compteur d'eau (délibération du 14 mai 1998 visée par la Sous-préfecture de Pontarlier le 8 juin 1998), le montant des redevances est facturé selon le nombre d'appartements distincts que comporte chaque immeuble.

Le prix du service comprend :

- un abonnement payable semestriellement
 - une part fixe payable semestriellement
 - une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Les consommations sont payables au vu du relevé effectué deux fois par an. En cas de non communication de l'index par l'abonné, une des facturations peut être basées sur une consommation estimée.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	2020	2021	2022
Redevance pour pollution domestique (0.28 €/m ³ à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	14 742 €	15 199 €	16 827 €

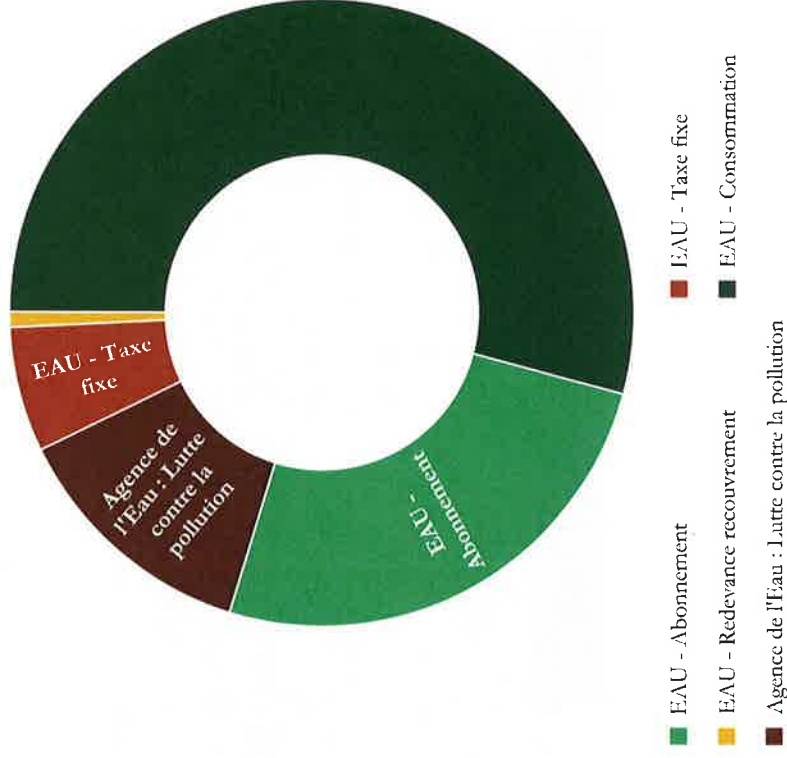
Facture type d'un abonné ayant consommé annuellement 120 m³ d'eau

Conformément à la réglementation qui impose l'établissement d'une facture type de 120m³ voici dans le tableau et le graphique ci-contre la composition du prix de l'eau 2022.

Le prix global du coût du service de l'eau potable, tel qu'il ressort d'une facture type de 120m³ s'élève à 248,32 € pour l'année 2022, montant identique à celui de l'année 2021.

	2022	2021
Abonnement	63,40 €	63,40 €
Part fixe	16 €	16 €
Redevance fixe de recouvrement	0,92 €	0,92 €
Redevance eau pour 120 m ³ (tranche 1 = 1,12 € / m ³)	134,40 €	134,40 €
Redevance Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution »	33,60 €	33,60 €
Coût total pour 120m³	248,32 €	248,32 €
Prix de revient / m³	2,07 €	2,07 €
Prix de revient / m³ hors abonnement	1,54 €	1,54 €

**Composition du prix de l'eau 2022
pour une facture type de 120 m³ / an**



BILAN FINANCIER DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :

	2020	2021	2022
Recettes liées à la facturation du service AEP	131 487 €	126 437 €	138 186 €
Dont abonnement	30 009 €	30 781 €	30 843 €
Dont part fixe	12 289 €	12 246 €	12 359 €
Dont redevance pollution domestique (restituée intégralement à l'Agence de l'Eau)	14 742 €	15 199 €	16 827 €
Dont consommations réelles facturées	62 864 m³	62 271 m³	65 465 m³

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal de Mouthé, dans sa séance du 14 septembre 2023.

Fait à Mouthé, le 14 septembre 2023

Le maire,


Daniel PERRIN

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MOUTHE AGGLO.

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau distribuée pour la consommation

C : Eau de qualité insuffisante sans pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité sans pu faire l'objet d'interdiction de consommation

ANNEXE 1

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MOUTHE ST SIMON

2022

L'eau distribuée est généralement de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Une contamination bactériologique ponctuelle a toutefois été observée entraînant une restriction temporaire (quelques jours) des usages alimentaires de l'eau.

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau distribuée pour la consommation

C : Eau de qualité insuffisante sans pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité sans pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
La protection de la ressource est réalisée.	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence de risque.
L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (laissé) puis elle est désinfectée au chlore gazeux avant d'être distribuée.	NITRATES Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence de risque.
Votre réseau alimente 262 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par le MAIRIE DE MOUTHE.	ÉLÉMENTS PROVENANT DES PESTICIDES AGRICOLES, DES RECIETS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELS. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.
Plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations. • MAIRIE DE MOUTHE.	PESTICIDES ET MÉTALLOIDES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/l pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire consommée sans risque pour la santé.
Quelques conseils Après quelques jours d'absence, laissez l'eau couler quelques minutes avant de la boire. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement. Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures. Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	FLUOR Eau peu calcicole Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur max : 0 mg/L
Autres conseils Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement. Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures. Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DURETÉ Eau peu calcicole Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 20 °f Valeur max : 21 °f
Pour aller plus loin Retrouver les résultats des analyses de l'eau : www.santepubliquefrance.fr	CARBONE ORGANIQUE TOTAL Dépassements réguliers de la référence de qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,22 mg(C)/L Valeur max : 3,22 mg(C)/L

Date de validité: 2022

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres suivants. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats des paramètres de qualité les plus défavorables ne sont pas pris en compte dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau d'ensemble sur la zone concernée.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
La protection de la ressource est réalisée.	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence de risque.
L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (laissé) puis elle est désinfectée au chlore gazeux avant d'être distribuée.	NITRATES Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence de risque.
Votre réseau alimente 262 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par le MAIRIE DE MOUTHE.	ÉLÉMENTS PROVENANT DES PESTICIDES AGRICOLES, DES RECIETS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELS. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.
Plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations. • MAIRIE DE MOUTHE.	PESTICIDES ET MÉTALLOIDES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/l pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire consommée sans risque pour la santé.
Quelques conseils Après quelques jours d'absence, laissez l'eau couler quelques minutes avant de la boire. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement. Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures. Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	FLUOR Eau peu calcicole Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 12,9 °f Valeur max : 18,8 °f
Pour aller plus loin Retrouver les résultats des analyses de l'eau : www.santepubliquefrance.fr	CARBONE ORGANIQUE TOTAL Dépassements réguliers de la référence de qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,48 mg(C)/L Valeur max : 3,06 mg(C)/L

Date de validité: 2022

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres suivants. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats des paramètres de qualité les plus défavorables ne sont pas pris en compte dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau d'ensemble sur la zone concernée.

Manifestations à venir sur Mouthe

- ❖ Jeudi 21 septembre 20 h 30 Salle convivialité AG Haut-Doubs Solidaire
(préparation Téléthon)
- ❖ Vendredi 22 septembre Journée nettoyage du village avec les écoles
- ❖ Du 29 septembre au 1^{er} octobre – Ultra Trail des Montagnes du Jura
- ❖ Samedi 30 septembre - Salle polyvalente – Repas concert hommage à
Pierre Dornier
- ❖ Samedi 07 octobre Octobre Rose
- ❖ Dimanche 08 octobre après-midi Théâtre - Tailleurs pour dames de G.
Feydeau
- ❖ Samedi 14 octobre MaMouthe Festival
- ❖ Samedi 28 octobre Soirée moules-frites de la BF
- ❖ Samedi 4 novembre – Salle polyvalente – Bourse aux skis
- ❖ Samedi 11 novembre Cérémonie commémorative de l'Armistice
- ❖ Vendredi 24 novembre Concert Ars Nova (Église de Mouthe)
- ❖ Dimanche 03 décembre Marché de Noël
- ❖ Samedi 09 décembre Téléthon (à Labergement Sainte Marie)
- ❖ Dimanche 10 ou 17 décembre - Repas des aînés (date à confirmer)
- ❖ Samedi 16 décembre – Loto du Football Club de Remoray Vaux
- ❖ Dimanche 31 décembre – Réveillon de la Saint Sylvestre